

2003

OPÉRA NATIONAL DE PARIS

2004

Concours
annuel du
Corps de ballet
de l'Opéra

mardi 23 décembre 2003
de 9h à 12h20 et de 13h50 à 17h30

PALAIS GARNIER

JURY

président

Hugues R. Gall

directeur de l'Opéra National de Paris

Brigitte Lefèvre

directrice de la Danse

Patrice Bart

maître de ballet,
associé à la direction de la Danse

Violette Verdy

professeur à l'Université
de Bloomington (Indiana)

Giorgio Mancini

directeur du Ballet du Maggio Danza,
Teatro Comunale de Florence

suppléante

Clotilde Vayer

maître de ballet

membres du jury, élus par le Ballet :

Agnès Letestu

Elisabeth Maurin

Alessio Carbone

Nicolas Paul

Frédéric David

suppléant

Benjamin Pech

Postes à pourvoir :

Artistes Femmes

2 Coryphées

1 Sujet

1 Première danseuse

Artistes Hommes

2 Coryphées

2 Sujets

Le précédent Concours a eu lieu
le 30 décembre 2002.

Les candidats concourent classe par classe, (d'abord la classe des Quadrilles, puis celle des Coryphées, enfin celle des Sujets). Ils commencent par la "variation imposée".

Lors de leur second passage, ils se présentent dans la variation de leur choix, appartenant au répertoire de l'Opéra National de Paris.

La lettre tirée au sort détermine l'ordre de passage.
Cette année, il s'agit de la lettre «**U**».

Ordre de passage du 23 décembre 2003 :

le matin : – les quadrilles et coryphées femmes

l'après midi : – les sujets femmes et quadrilles et coryphées hommes

Préparation au Concours :

classe des Quadrilles femmes

Annie Carbonnel

classe des Coryphées femmes

Florence Clerc

classe des Sujets femmes

Noëlla Pontois

classe des Quadrilles hommes

Cyril Atanassoff

classe des Coryphées hommes

Eric Camillo

Chefs de chant/pianistes :

Vessela Pelovska – Caroline Beaugrand

Kathy Ernould - Elena Bonnay

Michel Dietlin – Yann Malina

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le principe et les modalités d'organisation d'un concours annuel de promotion pour les membres du Corps de ballet de l'Opéra de Paris sont posés par la Convention Collective de l'établissement :

« Les emplois de "Coryphées", de "Sujets", de "Premiers danseurs" et "Premières danseuses" sont attribués par le Concours de promotion interne, ouvert annuellement aux seuls membres permanents du Corps de ballet, désireux d'accéder aux classes supérieures. » (IV. article 9)

Les emplois des artistes du Ballet sont répartis en quatre catégories :

- Premiers danseurs, Premières danseuses
- Sujets
- Coryphées
- Quadrilles

Les Etoiles ne sont pas nommées sur concours. Elles sont promues par le Directeur de l'Opéra sur proposition de la Directrice de la Danse.

Le jury est constitué de la manière suivante :

- Cinq membres minimum représentant la Direction de l'Opéra National de Paris :
 - le Directeur de l'Opéra, *président*
 - la Directrice de la Danse,
 - le Maître de Ballet, associé à la Direction de la Danse
 - deux personnalités du monde de la Danse, n'appartenant pas au personnel permanent de l'Opéra.
- Un nombre égal de représentants du personnel, élus par les artistes du Ballet. (Ces représentants doivent être au moins Sujets ou justifier d'au minimum six années d'ancienneté au sein du Corps de ballet de l'Opéra)

Deux membres suppléants sont désignés, afin de compléter le jury, le cas échéant, si l'un de ses membres est empêché de siéger.

L'un d'eux est choisi par le Directeur de l'Opéra et l'autre est élu par les artistes du Ballet.

Les candidats sont notés sur un total de 30 points répartis de la façon suivante:

- une note sur 10, donnée par la Régie de la Danse et basée sur l'assiduité et la conscience professionnelle, au cours de l'année écoulée.

- une note sur 20, attribuée par le jury et basée sur l'appréciation de la prestation du candidat le jour du Concours.

Le jury procède à un seul vote pour chaque poste ouvert au Concours, en vue du classement de la première à la sixième place incluse.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Pour chaque poste, la première place est attribuée à la majorité absolue des membres du jury. En cas de partage égal des voix, le Président dispose d'une voix prépondérante.

Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est procédé à un second puis, le cas échéant, à un troisième tour dans les mêmes conditions.

Si aucune majorité n'est dégagée à l'issue du troisième tour de scrutin, il est procédé à un quatrième et dernier tour pour lequel seuls les deux candidats les mieux classés au cours du vote précédent sont retenus et soumis au vote du jury.

Si les candidats les mieux placés sont plus de deux, il est procédé à un vote spécifique pour désigner les deux candidats qui seront retenus pour le quatrième tour.

Si, à l'issue du quatrième tour, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, et si la voix prépondérante du Président ne peut jouer, le classement n'est pas effectué.

Après classement des six premiers candidats dans chaque catégorie, il est attribué à chacun d'eux, une note de 20 à 10, selon leur rang (20 au premier, 18 au second, ... et 10 au sixième).

La note ainsi obtenue est additionnée à la note de la Régie de la Danse (mentionnée plus haut).

C'est sur la base de la notation globale sur 30 points que le classement définitif est opéré par le jury, les décisions de celui-ci n'étant pas susceptibles de recours.

Les promotions effectives seront décidées par le Directeur de l'Opéra sur la base du classement définitif.

Le contrôle de la régularité administrative du Concours, son organisation matérielle et le secrétariat des épreuves sont assurés par la Régie de la Danse, en présence d'un délégué de personnel.

L'origine du Concours annuel se trouve dans le "Règlement pour le service du Corps de ballet et du Conservatoire de Danse de l'Opéra" édicté en 1860. Les conseils de Marie Taglioni, qui venait d'être nommée "professeur de la classe de perfectionnement", et de Bernard Scot, professeur à l'École de danse, en avaient inspiré la rédaction.

C'est le 13 avril 1860, date mémorable dans l'histoire de l'Opéra de Paris, que se déroula pour la première fois "l'Examen de la Danse".

A ce premier jury figuraient Alphonse Royer, directeur de l'Opéra, Marie Taglioni, Amalia Ferraris, Emma Livry, Lucien Petipa et Louis Mérante.

le matin

9h: quadrilles femmes

variation imposée

Giselle - variation du pas de deux des paysans, Acte I -
chorégraphie d'après Jean Coralli et Jules Perrot,
adaptée par Patrice Bart et Eugène Polyakov

variations libres

Gwenaëlle Vauthier

Vaslav (variation de Marie-Claude Pietragalla) - John Neumeier

Pauline Verdusen

Giselle (variation de *Giselle*, Acte I) - Mats Ek

Anémone Arnaud

Raymonda (Acte I, variation "pizzicati")
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Sarah Kora Dayanova

La Belle au bois dormant (variation d'Aurore, Acte I)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Leïla Dilhac

Raymonda ("valse fantastique", variation de *Raymonda*, Acte I)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Noémie Djiniadhis

Clavigo (variation de Marie) - Roland Petit

Mathilde Froustey

Paquita (variation de Paquita)
Oleg Vinogradov d'après Marius Petipa

Miho Fujii

La Bayadère (Acte II, variation de Nikiya)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Charline Giezendanner

The Four Seasons (variation du Printemps) - Jerome Robbins

Christelle Granier

Vaslav (variation de Marie-Claude Pietragalla) - John Neumeier

Emilie Hasboun

Grand pas classique - Victor Gsovsky

Laura Hecquet

Raymonda (variation de *Raymonda*, Acte II)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Laurène Levy

Paquita (1^{ère} variation du Pas de trois, Acte I)
Pierre Lacotte d'après Marius Petipa

Sabrina Mallem

Don Quichotte (variation de la Reine des Dryades, Acte II)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Julie Martel

The Four Seasons (variation du Printemps) - Jerome Robbins

Juliane Mathis

Arepo (variation d'Elisabeth Maurin) - Maurice Béjart

Céline Palacio

Giselle (variation de *Giselle*, Acte I) – Mats Ek

Sophie Parcen

Suite en blanc (variation de la Cigarette) – Serge Lifar

Marie-Isabelle Perrachi

Don Quichotte (variation de *Kitri*, Acte I)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Charlotte Ranson

Paquita (variation du Grand pas, Acte II)
Pierre Lacotte d'après Marius Petipa

Ninon Raux

Suite en blanc (variation de la Flûte) – Serge Lifar

Ghislaine Reichert

Appartement (séquence de "la salle de bain") – Mats Ek

Alice Renavand

The Four Seasons (variation de l'Automne) - Jerome Robbins

Caroline Robert

Magnifica (badinerie) – John Neumeier

pause

vers 11h30 : coryphées femmes

variation imposée

Raymonda (variation de la *Raymonda*, Acte II)
chorégraphie de Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

variations libres

Séverine Westermann

Les Mirages (variation de l'Ombre) – Serge Lifar

Aurélia Bellet

Carmen (variation de la Chambre) – Roland Petit

Alexandra Cardinale

La Bayadère – (variation de *Nikiya*, Acte II)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Lucie Clément

Tchaïkovski – pas de deux – George Balanchine

Aurore Cordellier

Notre-Dame de Paris (Acte I, variation d'Esmeralda) - Roland Petit

Dorothée Gilbert

The Four Seasons (variation du Printemps) - Jerome Robbins

Ève Grinsztajn

La Bayadère – (variation de *Nikiya*, Acte II)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Amélie Lamoureux

Clavigo (variation de l'Etrangère) – Roland Petit

pause

l'après-midi

vers 13h50 : sujets femmes

variation imposée

Casse-Noisette - variation de Louise, extraite du Grand Pas, Acte II
Chorégraphie de John Neumeier

variations libres

Muriel Zuspereguy

Les Mirages (variation de l'Ombre) – Serge Lifar

Nathalie Aubin

Cendrillon (variation de Cendrillon, Acte III) – Rudolf Noureev

Caroline Bance

Don Quichotte (1^{ère} variation de Kitri, Acte I)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Isabelle Ciaravola

Clavigo (Acte I, variation de Marie) - Roland Petit

Emilie Cozette

Tchaikovski – pas de deux – George Balanchine

Myriam Kamionka

Other Dances (1^{ère} variation) - Jerome Robbins

Laurence Laffon

Le Lac des sygnes (variation du Cygne blanc/Odette, Acte III)
Rudolf Noureev d'après Lev Ivanov

Béatrice Martel

Les Mirages (variation de l'Ombre) – Serge Lifar

Myriam Ould-Braham

Raymonda (variation d'Henriette, Acte II)
Rudolf Noureev d'après Marius Petipa

Céline Talon

Lamentation – Martha Graham

pause

vers 15h20 : quadrilles hommes

variation imposée

La Sylphide – deuxième variation de James, Acte II –
chorégraphie de Pierre Lacotte d'après Philippe Taglioni

variations libres

Francesco Vantaggio

Tchaikovski – pas de deux – George Balanchine

Sébastien Bertaud

L'Arlésienne (dernière variation de Frédéri) - Roland Petit

Audric Bezard

In the Middle, Somewhat Elevated – William Forsythe
(variation de Laurent Hilaire remaniée pour José Matinez)

Adrien Bodet

Grand pas classique – Victor Gsovsky

Alexandre Carniato

L'Arlésienne (dernière variation de Frédéri) - Roland Petit

Vincent Chaillet

Sylvia (variation d'Aminta, Acte III)
d'après Louis Mérante

Martin Chaix

Push Comes to Shove (1^{ère} variation) – Twyla Tharp

Julien Cozette

Tchaikovski – pas de deux – George Balanchine

Grégory Dominiak

Roméo et Juliette (1^{ère} variation de Roméo, Acte I)
Rudolf Noureev

Josua Hoffalt

Le Lac des sygnes (variation de Siegfried, Acte III)
version de Rudolf Noureev

Aurélien Houette

Speaking in Tongues(solo du prêcheur) – Paul Taylor

Erwann Le Roux

Tchaïkovski – pas de deux – George Balanchine

Cyril Mitilian

Tchaïkovski – pas de deux – George Balanchine

Samuel Murez

La Fantôme de l'Opéra (variation du Fantôme, Acte I)
Roland Petit

pause

vers 16h50 : coryphées hommes

variation imposée

La Belle au bois dormant - (première variation du prince Désiré, Acte II)
chorégraphie de Rudolf Noureev

variations libres

Simon Valastro

Dances at the Gathering
(1^{ère} variation du danseur en brun) – Jerome Robbins

Grégory Gaillard

La Sylphide (1^{ère} variation de James, Acte II)
Pierre Lacotte d'après Philippe Taglioni

Mathieu Ganio

Le Lac des sygnes (1^{ère} variation de Siegfried, Acte I)
version de Rudolf Noureev

Yong Geol Kim

Arepo (variation d'Eric Vu-An) – Maurice Béjart

Florian Magnenet

La Bayadère (variation de Solor, Acte II)
version de Rudolf Noureev

Julien Meyzindi

La Sylphide (variation de James, Acte I)
Pierre Lacotte d'après Philippe Taglioni

Alexis Renaud

Raymonda (2^{ème} variation d'Abderam, Acte II)
Rudolf Noureev